

2014 B 522

2018 B 400

VENARGE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 35 rue de Barrois

57150 CREUTZWALD

795 047 414 RCS METZ



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 354 186 euros de la manière suivante :

<i>Absorption des pertes antérieures</i>	<i>208 251 euros</i>

Solde	145 935 euros
 <i>A la réserve légale</i>	 <i>100 euros</i>
 <i>A titre de réserve spéciale pour fonds propres</i>	
<i>conformément aux dispositions statutaires pour un montant de</i>	<i>29 168 euros</i>

Solde	116 667 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 116 667 euros.	

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

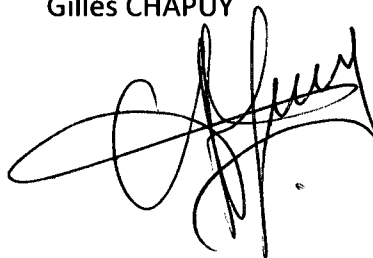


Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES ASSOCIÉS.

Certifié conforme
Le Président
Gilles CHAPUY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Chapuy', written over the printed name.

Certifié conforme.

Handwritten initials or a signature in the bottom right corner, possibly 'CP'.

VENARGE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 35 rue de Barrois
57150 CREUTZWALD
795 047 414 RCS METZ

2018 B400

LaG...



RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 décembre 2016** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016

Nous avons poursuivi au cours de cet exercice, l'exploitation de notre fonds de commerce d'alimentation générale, sous l'enseigne INTERMARCHÉ.

Nous vous rappelons tout d'abord au titre des éléments significatifs de cet exercice, que :

- Monsieur Luc BOURNAUD a cédé le 08 Mars 2016, le bloc de contrôle de la Société au profit de la SAS ITM ALIMENTAIRE EST, Monsieur Eric VAGNIER étant nommé aux fonctions de Président ;



- selon décision unanime du 23 Mars 2016, les actionnaires ont nommé à effet du 29 Mars 2016, Monsieur Gilles CHAPUY Président ;
- Monsieur et Madame Gilles CHAPUY ont acquis le bloc de contrôle de la Société en date du 15 Juillet 2016.

Conformément aux accords de cession, notre Société a bénéficié :

- de deux protocoles d'étalement de ses dettes consentis par la SAS ITM ALIMENTAIRE EST, l'un à hauteur de 250 000 euros pour le remboursement de ses dettes marchandises et le second, pour un montant de 479 005 euros pour le remboursement du compte-courant ;
- d'un budget d'accompagnement commercial d'un montant de 200 000 euros ;
- d'un abandon de créances pour un montant de 464 578 euros au titre d'un abandon de créances.

Enfin, nous avons comptabilisé un montant de 22 621 euros au titre du CICE qui a eu pour objet de financer nos investissements et reconstituer notre fonds de roulement.

Nous enregistrons par ailleurs au cours de cet exercice, une progression encourageante de notre chiffre d'affaires de 21 % résultant des diverses actions de restructuration mises en place par notre nouvelle Direction mais également de la fermeture du magasin de la même enseigne, à proximité directe.

Nous vous informons enfin que nous avons enregistré au titre de charges exceptionnelles, un montant de 31 590 euros, correspondant à l'indemnité transactionnelle que nous avons versée à la Société LEASECOM, avec laquelle nous étions en litige.

2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

3. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons notre progression en terme de chiffre d'affaires depuis le 1^{er} Janvier 2017 et mettons tout en œuvre pour poursuivre notre restructuration.

Nous entendons notamment développer nos rayons volaille et boucherie LS.

Nous devrions percevoir également au cours de ce nouvel exercice, le solde de notre budget d'accompagnement à hauteur de 50 000 euros.

5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

DETTES ECHUES A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE SOCIAL	DETTES A ECHOIR A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE SOCIAL
Montant total TTC : 0 €	Montant total TTC : 743.771 €
	Factures Non parvenues TTC : 43.145 €
	Dettes TTC à échoir entre 0 et 30 jours : 682.156 €
	Dettes TTC à échoir à plus de 30 jours : 61.615 €
DETTES ECHUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N - 1	DETTES A ECHOIR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N - 1
Montant total TTC : 0 €	Montant total TTC : 352.345 €
	Factures Non parvenues TTC : 43.122 €
	Dettes TTC à échoir entre 0 et 30 jours : 316.675 €
	Dettes TTC à échoir à plus de 30 jours : 35.670 €

6. Mesures spéciales concernant les activités classées

Nous vous rappelons que notre Société exploite une installation classée consistant en une station-service de distribution de carburants à l'adresse du siège social et que nous devons, en application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous donner les informations suivantes :

- sur notre politique de prévention du risque d'accident : nous faisons procéder régulièrement aux contrôles réglementaires de cette station-service par des services agréés à cet effet ;
- sur la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de ces installations et les moyens prévus pour assurer la gestion des indemnisations : notre Société a souscrit un contrat d'assurance exploitation, responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'exploitation de cette installation classée.

II - RESULTATS - AFFECTATION

1. Examen du compte de résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **5 577 940 euros** contre 4 587 087 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,60 %.

Le montant des **autres produits d'exploitation** s'élève à **19 284 euros** contre 2 713 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des **achats et variations de stocks** s'élève à **4 517 351 euros** contre 3 767 862 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,89 %.

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à **621 267 euros** contre 491 160 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,48 %.

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à **44 559 euros** contre 35 419 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,80 %.

Le montant des **traitements et salaires** s'élève à **430 880 euros** contre 465 292 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 7,39 %.

Le montant des **charges sociales** s'élève à **127 750 euros** contre 150 199 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 14,94 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 15 personnes contre 20 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de - 25 %.

Le montant des **dotations aux amortissements et provisions** s'élève à **83 258 euros** contre 73 993 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,52 %.

Le montant des **autres charges** s'élève à **1 523 euros** contre 296 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** se sont élevées à **5 826 593 euros** contre 4 984 221 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,90 %.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à **- 229 367 euros** contre - 394 420 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 41,84 %.

Compte tenu d'un résultat financier de - 20 365 euros (- 17 687 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 249 733 euros contre - 412 108 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,40 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 638 253 euros contre 284 384 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 34 334 euros contre - 25 274 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un **bénéfice de 354 186 euros** contre une perte de 102 450 euros au titre de l'exercice précédent.

2. Examen du bilan

A l'Actif

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à **22 763 euros**.

Les **immobilisations corporelles** figurent pour un montant net de **416 065 euros**.

Les **immobilisations financières** s'élèvent à **12 884 euros**.

L'actif circulant s'élève à **1 104 178 euros** et est constitué :

- du stock de marchandises pour 507 427 euros,
- des avances et acomptes versés sur commandes pour 35 777 euros,
- de comptes clients et comptes rattachés pour 263 826 euros,
- d'autres créances à hauteur de 86 167 euros,
- de valeurs mobilières de placement à hauteur de 3 933 euros,
- de disponibilités à hauteur de 179 467 euros,
- de charges constatées d'avance à hauteur de 27 577 Euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 555 894 euros contre 1 241 582 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,31 %.

Au Passif

Les **dettes**, dont le montant total s'élève à **1 408 958 euros** sont constituées par :

- des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour 615 euros,
- des emprunts et dettes financières divers pour 479 005 euros,
- des avances et acomptes reçus sur commandes en cours pour 474 euros,
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 786 916 euros,
- des dettes fiscales et sociales pour 140 085 euros,
- d'autres dettes pour 1 861 euros.

Les **capitaux propres** s'élèvent à **146 935 euros** et se décomposent ainsi suit:

- le capital social pour 1 000 euros,
- du report à nouveau pour – 208 250 euros,
- le résultat de l'exercice pour 354 186 euros.

3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 354 186 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 186 euros
Absorption des pertes antérieures	208 251 euros

Solde	145 935 euros
A la réserve légale	100 euros
A titre de réserve spéciale pour fonds propres conformément aux dispositions statutaires pour un montant de	29 168 euros

Solde	116 667 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 116 667 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 146 935 euros.

4. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

5. Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision extraordinaire prise en date du 26 Octobre 2015, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous demandons de prendre acte qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2016, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et de constater la régularisation de la situation de la Société.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

III - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IV - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

V – REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous rappelons qu'au terme de l'Article 16 de nos statuts, le Président a droit à une rémunération qu'il fixe librement et qu'il communique aux associés dans le cadre de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

ed (G

Conformément à ces dispositions, l'approbation des comptes annuels emporte notification de cette rémunération.

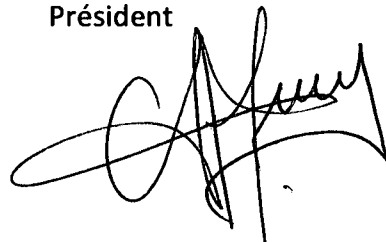
Vous trouverez ci-joint en annexe un état portant mention de la rémunération allouée à notre Président au titre de l'exercice 2016.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CREUTZWALD
Le 12 Mai 2017

Gilles CHAPUY
Président



Certifié conforme.

CD CC

2018 B400
Le 30 Oct 2016
No Cofc
R

Yann OLLIVIER

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Consultant

S.A.S. VENARGE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000 €
35 Rue Barrois
57150 CREUTZWALD

-oOo-

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Yann OLLIVIER

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Consultant

VENARGE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1 000 €

35, rue Barrois

57150 CREUTZWALD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos Statuts, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société VENARGE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport

III – Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nancy, le 14 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes



Yann OLLIVIER

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Nr 31/12/2016	Nr 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	3 270	2 506	764	22 000
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & similaires	72 000		22 000	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	144 960	37 241	107 719	127 035
Constructions	214 016	84 125	129 891	161 772
Installations techniques, matériel et outillage industriels	234 572	76 114	178 438	174 982
Autres immobilisations corporelles				1 583
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (sauf en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	12 885		12 885	12 895
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	637 722	200 006	457 716	496 287
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	507 427		507 427	479 861
Marchandises	35 778		35 778	38 714
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	267 341	3 516	263 826	18 723
Autres créances	88 690	2 522	86 168	92 300
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Values mobilières de placement	3 934		3 934	
Disponibilités	179 468		179 468	132 088
Charges constatées d'avance (3)	27 577		27 577	13 608
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 110 216	6 038	1 104 178	745 294
Frais d'émission d'emprunt à fauter				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 761 939	206 045	1 555 894	1 241 582
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	-105 251	-105 801
Report à nouveau	334 786	-102 450
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 916	-207 257
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		10 639
Provisions pour charges		10 639
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	616	885 569
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	479 005	337
Emprunts et dettes financières diverses (3)	474	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	786 916	417 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 086	130 535
Dettes fiscales et sociales		726
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		695
Autres dettes	1 862	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 408 938	1 438 193
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 555 894	1 241 582
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	403 106	1 437 836
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 005 379	
(3) Dont emprunts participatifs	616	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitations (1)				
Ventes de marchandises	4 892 860		4 892 860	4 036 895
Production vendue (bites)	627 292		627 292	496 967
Production vendue (services)	57 789		57 789	53 225
Chiffre d'affaires net	5 577 940		5 577 940	4 587 087
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 139	2 638
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			146	55
Autres produits			5 597 226	4 589 800
Total produits d'exploitation (1)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	4 084 244		4 084 244	3 272 680
Variations de stock	-77 566		-77 566	66 104
Achats de matières premières et autres approvisionnements	510 673		510 673	429 078
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	621 268		621 268	491 160
Impôts, taxes et versements assimilés	44 539		44 539	35 419
Salaires et traitements	430 880		430 880	465 292
Charges sociales	127 750		127 750	150 199
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	79 007		79 007	71 506
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 352		3 352	397
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges	1 524		1 524	296
Total charges d'exploitation (2)	5 826 593		5 826 593	4 984 221
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-229 367		-229 367	-394 421
Quotients de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (3)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (4)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			26	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (5)			26	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			20 392	17 687
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (6)			20 392	17 687
RESULTAT FINANCIER (5-6)			-20 366	-17 687
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4+5-6)			-249 733	-412 108

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	204 363	299 323
Sur opérations en capital	464 578	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	12 367	
Total produits exceptionnels (VII)	681 309	299 323
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 026	50
Sur opérations en capital	33 030	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	43 056	14 889
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	638 254	284 384
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	34 134	-25 274
Total des produits (I+II+V+VII)	6 278 562	4 889 123
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 924 375	4 991 573
BENEFICE OU PERTE	354 186	-102 450
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS VENARGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 555 894 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 354 186 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, commençant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dites comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur venale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencement des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue pour simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes ou se disposant, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuarielle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 22 621 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur les sociétés d0 au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	22 000			22 000
- Parts commercial	770	2 500		3 270
- Autres parts d'immobilisations incorporelles	22 770	2 500		25 270
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	8 105			8 105
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	136 855			136 855
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	214 036			214 036
- Installations générales, agencements	210 391	34 430		244 821
- Aménagements divers				
- Matériel de transport	9 751			9 751
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			1 583	
- Emballages récupérables et divers	1 583			
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	580 721	34 430	1 583	613 568
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	12 895	6	16	12 885
- Prêts et autres immobilisations financières	12 895	6	16	12 885
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	616 386	36 936	1 600	651 722

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virement de poste à poste				
Virement de l'actif circulant				
Acquisitions	2 500	34 430	6	36 936
Apports				
Cessions				
Révaluations				
Augmentations de l'exercice	2 500	34 430	6	36 936
Ventilation des diminutions				
Virement de poste à poste				
Virement vers l'actif circulant		1 583		1 583
Cessions			16	16
Sélections				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 583	16	1 600

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	22 000
Éléments révalués	
Éléments reçus en apport	
Total	22 000

La durée d'exploitation du fonds de commerce n'étant pas limitée, aucun amortissement n'est à pratiquer. Les tests de dépréciation de la valeur du fonds de commerce ne nécessitant pas la constitution d'une provision.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	770	1 736		2 506
- Fonds commercial	770	1 736		2 506
- Autres parts d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 331	811		2 141
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20 574	14 526		35 100
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 264	31 861		84 125
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 269	28 725		69 993
- Matériel de transport	3 892	2 249		6 141
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	119 329	78 171		197 500
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	120 099	79 907		200 006

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 396 494 euros et le classement détaillé par échéances s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 885		12 885
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	267 343	267 343	
Autres	88 690	88 690	
Capital souscrit - appels, non versé	27 577	27 577	
Charges constatées d'avance			
Total	396 494	383 610	12 885
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACT. A ETABLIR CLIENTS TTC	10 930
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	741
Total	11 671

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 408 484 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	616	616		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	479 095	75 700	319 231	83 875
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786 916	786 916		
Dettes fiscales et sociales	140 086	140 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 867	1 867		
Produits constatés d'avance				
Total	1 408 484	1 005 379	319 231	83 875

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FAC. A REC. TTC FOUR. MARCH. REFE.	1 837
FACT. A REC. TTC FOURN. FRAIS G.	41 308
FRAIS BANCAIRES A PAYER	616
DETTE PROVIS. PR CONGES A PAYER	32 420
PRIMES DE BILAN CAP	4 200
CHARGES SOCIALES S'CONGES A PAYER	10 115
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 815
TAXE FORMATION A PAYER	4 449
TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	1 771
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	17 409
Total	115 940

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 577		
Total	27 577		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	623 630		623 630
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits réduits	3 662		3 662
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	4 892 860		4 892 860
Ventes de marchandises	57 789		57 789
Produits des activités annexes			
TOTAL	5 577 940		5 577 940

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Conseiller aux comptes Titulaire
Honoraires de certification des comptes : 7 040 euros
Honoraires des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Régularisation concernant	590	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	36	
Lidje LEASECOM	33 030	
Budget d'accompagnement commercial 2016		200 000
Abandon de créances ITM Alimentaire Est		464 578
Provisions pour risques et charges		12 367
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 420	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 365
TOTAL	43 056	681 309

Abandon de créances ITM ALIMENTAIRE EST

La SAS ITM ALIMENTAIRE EST a accordé à la SAS VENARGE un abandon de sa créance commerciale pour un montant total de 464 578 euros. Cet abandon de créance est consenti de manière ferme et définitive, sans réserve de retour à meilleur fortune.

Notes sur le compte de résultat

Lidje LEASECOM :

Pur un contrat de location conclu le 3 mai 2015 pour une durée initiale de location de 24 mois, la société VENARGE a loué à la société LEASECOM divers matériels professionnels d'équipement informatique. Le contrat a pris effet le 1er juillet 2015.

Le matériel n'ayant jamais été livré, la société VENARGE n'a pas réglé les loyers depuis le 1er juillet 2015.

Disposant d'un procès-verbal de livraison en date du 21 mai 2015, signé sans réserve, la société LEASECOM a mis en demeure la société VENARGE de

lui régler la somme de 31.590 euros, au titre :

• Des loyers impayés du 01/07/2015 au 01/01/2016 : 4.860 € TTC

• Des indemnités de réalisation : 26.730 €

Aux termes d'un protocole d'accord transactionnel daté du 06/10/2016, il a été convenu que la société VENARGE versera à la société LEASECOM, la somme totale de 31.590 euros, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire globale et définitive.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
EMPRUNT GROUPEMENT ITM	479 005
Avals et cautions	479 005
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	479 005
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Garanties liées à l'emprunt Groupement ITM de 479 k€

- * Cautions personnelle et solidaire de Monsieur Gilles CHAPUY
- * Cautions personnelle et solidaire de Madame Dominique CHAPUY

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 676 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R 01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'augmentation de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

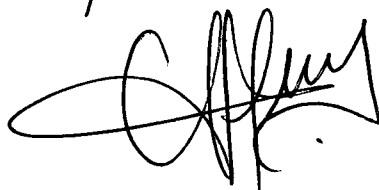
2018 13400

1017

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 270	2 506	764	
Fonds commercial (1)	22 000		22 000	22 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	144 960	37 241	107 719	123 055
Installations techniques, matériel et outillage industriels	214 036	84 125	129 911	161 772
Autres immobilisations corporelles	254 572	76 134	178 438	174 982
Immobilisations corporelles en cours				1 583
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 885		12 885	12 895
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	651 722	200 006	451 716	496 287
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	507 427		507 427	429 861
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	<i>35 778</i>		<i>35 778</i>	<i>38 714</i>
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	267 343	3 516	263 826	18 723
Autres créances	88 690	2 522	86 168	92 300
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	3 934		3 934	
Disponibilités	179 468		179 468	152 088
Charges constatées d'avance (3)	27 577		27 577	13 608
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 110 216	6 038	1 104 178	745 294
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 761 939	206 045	1 555 894	1 241 582
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Comptes certifiés sincères et véritables



D/C

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-208 251	-105 801
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	354 186	-102 450
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 936	-207 251
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		10 639
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 639
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	616	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	479 005	888 569
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	474	357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786 916	417 321
Dettes fiscales et sociales	140 086	130 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		726
Autres dettes	1 862	695
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 408 958	1 438 193
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 555 894	1 241 582
(1) Dont à plus d'un an (a)	403 106	1 437 836
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 005 379	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	616	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 892 860		4 892 860	4 036 895
Production vendue (biens)	627 292		627 292	496 967
Production vendue (services)	57 789		57 789	53 225
Chiffre d'affaires net	5 577 940		5 577 940	4 587 087
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			19 139	2 658
Autres produits			146	55
Total produits d'exploitation (I)			5 597 226	4 589 800
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			4 084 244	3 272 680
Variations de stock			-77 566	66 104
Achats de matières premières et autres approvisionnements			510 675	429 078
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			621 268	491 160
Impôts, taxes et versements assimilés			44 559	35 419
Salaires et traitements			430 880	465 292
Charges sociales			127 750	150 199
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			79 907	73 596
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 352	397
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 524	296
Total charges d'exploitation (II)			5 826 593	4 984 221
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-229 367	-394 421
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			26	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			26	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			20 392	17 687
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			20 392	17 687
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-20 366	-17 687
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-249 733	-412 108

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	204 365	299 323
Sur opérations en capital	464 578	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	12 367	
Total produits exceptionnels (VII)	681 309	299 323
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 026	50
Sur opérations en capital	33 030	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		14 889
Total charges exceptionnelles (VIII)	43 056	14 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	638 254	284 384
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	34 334	-25 274
Total des produits (I+III+V+VII)	6 278 562	4 889 123
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 924 375	4 991 573
BENEFICE OU PERTE	354 186	-102 450
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Op 12

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS VENARGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 555 894 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 354 186 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 22 621 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	22 000			22 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	770	2 500		3 270
Immobilisations incorporelles	22 770	2 500		25 270
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	8 105			8 105
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	136 855			136 855
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	214 036			214 036
– Installations générales, agencements aménagements divers	210 391	34 430		244 821
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 751			9 751
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	1 583		1 583	
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	580 721	34 430	1 583	613 568
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	12 895	6	16	12 885
Immobilisations financières	12 895	6	16	12 885
ACTIF IMMOBILISE	616 386	36 936	1 600	651 722

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

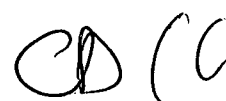
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 500	34 430	6	36 936
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 500	34 430	6	36 936
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		1 583		1 583
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			16	16
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 583	16	1 600

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	22 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	22 000

La durée d'exploitation du fonds de commerce n'étant pas limitée, aucun amortissement n'est à pratiquer. Les tests de dépréciation de la valeur du fonds de commerce ne nécessitent pas la constitution d'une provision.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	770	1 736		2 506
Immobilisations incorporelles	770	1 736		2 506
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 331	811		2 141
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20 574	14 526		35 100
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 264	31 861		84 125
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 269	28 725		69 993
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 892	2 249		6 141
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	119 329	78 171		197 500
ACTIF IMMOBILISE	120 099	79 907		200 006

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 396 494 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 885		12 885
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	267 343	267 343	
Autres	88 690	88 690	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 577	27 577	
Total	396 494	383 610	12 885
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACT. A ETABLIR CLIENTS TTC	10 930
ETAT – PRODUITS À RECEVOIR	741
Total	11 671

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 408 484 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	616	616		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	479 005	75 900	319 231	83 875
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786 916	786 916		
Dettes fiscales et sociales	140 086	140 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 862	1 862		
Produits constatés d'avance				
Total	1 408 484	1 005 379	319 231	83 875
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	479 005			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FAC. A REC. TTC FOUR. MARCH. REFE.	1 837
FACT. A REC. TTC FOURN FRAIS G.	41 308
FRAIS BANCAIRES A PAYER	616
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	32 420
PRIMES DE BILAN CAP	4 200
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	10 115
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	1 815
TAXE FORMATION A PAYER	4 449
TAXE D APPRENTISSAGE A PAYER	1 771
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	17 409
Total	115 940

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	27 577		
Total	27 577		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	623 630		623 630
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	3 662		3 662
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	4 892 860		4 892 860
Produits des activités annexes	57 789		57 789
TOTAL	5 577 940		5 577 940

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 060 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Régularisation contenant	590	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	36	
Litige LEASECOM	33 030	
Budget d'accompagnement commercial 2016		200 000
Abandon de créances ITM Alimentaire Est		464 578
Provisions pour risques et charges		12 367
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 400	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 365
TOTAL	43 056	681 309

Abandon de créance ITM ALIMENTAIRE EST :

La SAS ITM ALIMENTAIRE EST a accordé à la SAS VENARGE un abandon de sa créance commerciale pour un montant total de 464.578 euros. Cet abandon de créance est consenti de manière ferme et définitive, sans réserve de retour à meilleur fortune.

Notes sur le compte de résultat

Litige LEASECOM :

Par un contrat de location conclu le 5 mai 2015 pour une durée initiale de location de 24 mois, la société VENARGE a loué à la société LEASECOM divers matériels professionnels d'équipement informatique. Le contrat a pris effet le 1er juillet 2015.

Le matériel n'ayant jamais été livré, la société VENARGE n'a pas réglé les loyers depuis le 1er juillet 2015.

Disposant d'un procès-verbal de livraison en date du 21 mai 2015, signé sans réserve, la société LEASECOM a mis en demeure la société VENARGE de lui régler la somme de 31.590 euros, au titre :

* Des loyers impayés du 01/07/2015 au 01/01/2016 : 4.860 € TTC

* Des indemnités de résiliation : 26.730 €

Aux termes d'un protocole d'accord transactionnel daté du 06/10/2016, il a été convenu que la société VENARGE versera à la société LEASECOM, la somme totale de 31.590 euros, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire globale et définitive.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
EMPRUNT GROUPEMENT ITM	479 005
Avals et cautions	479 005
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	479 005
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Garanties liées à l'emprunt Groupement ITM de 479 K€ :

- * Caution personnelle et solidaire de Monsieur Gilles CHAPUY
- * Caution personnelle et solidaire de Madame Dominique CHAPUY

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 676 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Liasse fiscale

op CC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VENARGE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 35 rue du Barrois 57150 CREUTZWALD		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 9 5 0 4 7 4 1 4 0 0 0 3 7		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 506	763
		Fonds commercial (1)	AH	AI		22 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	37 240	107 718
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	84 125	129 910
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	76 134	178 437
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		12 884
	TOTAL (II)		BJ	651 722	BK	200 006
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		507 427
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		35 777
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 516	263 826
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 522	86 167
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		3 933
		Disponibilités	CF	CG		179 467
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		27 577
TOTAL (III)		CJ	1 110 216	CK	6 038	1 104 178
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 761 938	1A	206 044	1 555 894
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VENARGE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	(208 250)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	354 186
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	146 935
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	615
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	479 005
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	474
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	786 916
	Dettes fiscales et sociales	DY	140 085
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 861
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 408 958
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 555 894
REVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 005 378
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	615	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VENARGE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 892 859	FB		FC	4 892 859	
	Production vendue { biens * services *	FD	627 291	FE		FF	627 291	
		FG	57 788	FH		FI	57 788	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 577 940	FK		FL	5 577 940	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	19 138	
	Autres produits (1) (11)					FQ	146	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 597 225
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 084 243	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(77 566)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	510 674	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	621 267	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 559	
	Salaires et traitements*					FY	430 880	
	Charges sociales (10)					FZ	127 750	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	79 907
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 351
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 523	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 826 593
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(229 367)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	26		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	26	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	20 392		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	20 392	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 365)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(249 733)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS VENARGE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	204 364	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	464 578	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	12 366	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	681 309	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 025	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	33 030	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	43 055	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	638 253	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	34 334	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 278 561	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 924 375	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	354 186	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	HY		
		IG		
	(3) Dont {	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 138	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Voir état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS VENARGE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	22 770	KE		KF	2 500	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	8 105	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	136 854	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	214 036	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	210 390	KW		KX	34 429	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 751	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 583	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	580 721	LO		LP	34 429	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	12 895	1U		1V	5		
TOTAL IV					1Q	12 895	1R		1S	5		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	616 386	0H		0J	36 935		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	25 270	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	8 105	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	136 854	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	214 036	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM		MN	244 820	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	9 751	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	1 583	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY	1 583	NG		NH	613 567	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations			I0		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E	16	2F	12 884	2G			
TOTAL IV			1J		NJ	16	NK	12 884	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	1 583	0K	16	0L	651 722	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS VENARGE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS VENARGENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	770	PF	1 736	PG		PH	2 506
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	1 330	PS	810	PT		PU	2 141
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	20 573	PW	14 526	PX		PY	35 099
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	52 264	QA	31 860	QB		QC	84 125
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	41 268	QE	28 724	QF		QG	69 993
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 891	QM	2 248	QN		QO	6 140
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	119 328	QV	78 171	QW		QX	197 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	120 098	ØP	79 907	ØQ		ØR	200 006

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VENARGE</u>							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 638	5W		5X	10 638	5Y	
	TOTAL II	5Z	10 638	TV		TW	10 638	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	164	6U	3 351	6V		6W	3 516
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	4 250	6Y		6Z	1 728	7A	2 522
	TOTAL III	7B	4 414	TY	3 351	TZ	1 728	UA	6 038
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	15 053	UB	3 351	UC	12 366	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	3 351	UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK	12 366			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

[illegible]

Cegid Group

ad

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VENARGE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	12 884	UV		UW	12 884		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	263		263				
	Autres créances clients			UX	267 079		267 079				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	33 146		33 146				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 924		12 924				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	741		741				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	41 878		41 878				
	Charges constatées d'avance			VS	27 577		27 577				
	TOTAUX			VT	396 494	VU	383 609	VV	12 884		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	615		615					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	479 005		75 899		319 230		83 874		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	786 916		786 916						
Personnel et comptes rattachés		8C	36 619		36 619						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 567		47 567						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	38 489		38 489					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 409		17 409					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 861		1 861						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 408 484	VZ	1 005 378		319 230		83 874		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	479 005	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS VENARGE										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 354 186	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB		
			de son conjoint				moins part déductible*				WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		15 142		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 15 178		
	Amendes et pénalités		WJ		36		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7 35 401	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
											WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
TOTAL I												WR 404 765	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU 8 269	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		XF		
			Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		PA		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		XC			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG 23 688			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 31 957	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)					XI 372 808			
					déficit (II moins I)					XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL					XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										245 641			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN					127 167			

SAS VENARGE

Exercice N

Montant

22 621

1 067

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VENARGE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	245 641	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	245 641	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	42 534	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
TASCOM	9K	15 142	9L 8 269
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	15 142	YO 8 269
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CP / C

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VENARGE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(105 800)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(102 449)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(208 250)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(208 250)				
TOTAL II										ZH	(208 250)
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7						YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT	80 869
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	69 526					XQ	89 860
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	60 136
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	57 146
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES						ST	333 254
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	621 267
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	20 243
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS						9Z	24 316
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	44 559
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	616 650
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	609 196
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *									ØB	410 219
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés :)									YP	15
	— Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	2.00 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP							
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA							
	Plus-values à 15%			JK							
	Plus-values à 19%			JM							
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD							
	Plus-values à 15%			JN							
	Plus-values à 19%			JP							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH								
N° SIRET de la société mère du groupe			JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VENARGE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS VENARGE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VENARGE**

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

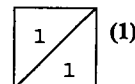
Désignation de l'entreprise : <u>SAS VENARGE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS VENARGE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2016</u> et clos le : <u>31/12/2016</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	4 892 859	
Production vendue – Biens	OB	627 291	
Production vendue – Services	OC	57 788	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	146	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	5 578 086
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	4 084 243	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(77 566)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	510 674	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	550 238	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 502	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 523	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	5 070 617
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 507 469
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).		SA	507 469
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	5 577 940
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	GZ 3 1 // 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III du CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 7 9 5 0 4 7 4 1 4 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VENARGE

ADRESSE (voie) 35 rue du Barrois

CODE POSTAL 57150

VILLE CREUTZWALD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 6

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 94

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CHAPUY Prénom(s) GILLES
Nom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date 13061967 N° Département 84 Commune CAVAILLON Pays FRANCE
Adresse : N° 22 Voie rue DE LA FONTAINE
Code Postal 57415 Commune MONTBRONN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique WAECHTER Prénom(s) DOMINIQUE
Nom marital CHAPUY % de détention 43.00 Nb de parts ou actions 43
Naissance : Date 23091969 N° Département 57 Commune METZ Pays FRANCE
Adresse : N° 22 Voie rue DE LA FONTAINE
Code Postal 57415 Commune MONTBRONN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1 (1)Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET

7 9 5 0 4 7 4 1 4 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS VENARGE

ADRESSE (voie) 35 rue du Barrois

CODE POSTAL 57150

VILLE

CREUTZWALD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032